

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2024

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le dix-neuf août deux mil vingt-quatre à vingt heures trente sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 août 2024

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 12 - Quorum : 7 - Votants : 14 – Absents : 3– Procurations : 2

Présents : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, Mme BARIGAULT Maryse, M. DUSSUTOUR Régis, Mme POUPIN Anne-Marie, ~~Mme ROY Laëtitia~~, BIZERAY Martine, M. BOIDRON Mickaël, ~~Mme SEVERINI Françoise~~, Mme NIVEAU Nicole, ~~MALJEAN Quentin~~, HAIE Marie-Andrée, CHEVALLEREAU Marina, PICHON Laurent, MORIN Pierre.

Absents: Mr MALJEAN Q : Procuration à Mr PICHON L, Mme SEVERINI F : Procuration à Mme POUPIN A-M, Mme ROUX L

Secrétaire de séance : Mme NIVEAU Nicole

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

- ⇒ Café multiservice de l'Union :
 - Partenariat avec 1000 cafés
 - Loyers
- ⇒ Location locatif 12 Rue André Boutin : Désignation d'un locataire
- ⇒ CCAVT : Rapports annuels
- ⇒ Appel à contribution :
 - Fonds de solidarité logement
 - Fonds départemental d'aide aux jeunes
- ⇒ Informations et questions diverses

Mme le Maire demande à ajouter une délibération :

- ⇒ Acquisition signalétique suite à travaux

Le conseil accepte.



DCM 2024-47 **CAFÉ DE LOUIN MULTISERVICES AVEC L'INITIATIVE 1000 CAFÉS**

Dans le cadre du projet de commerce multiservices, le Maire présente le programme « 1000 cafés » dont l'objectif est de recréer des lieux de convivialité et de services de proximité. Le Maire rappelle qu'un bail commercial a été signé entre la SARL LE CAFÉ DE LOUIN, détenue à 100% par la SAS 1000 cafés, et la commune de Louin le 1^{er} avril 2021.

Afin de permettre l'exploitation du commerce par un(e) indépendant(e), il convient d'autoriser la SARL CAFÉ DE LOUIN à sous-louer les locaux avec les matériels et équipements s'y trouvant, ainsi que la licence IV.

Le conseil municipal ayant délibéré :

VALIDE le partenariat avec « 1000 cafés » du GROUPE SOS et la SARL du CAFÉ DE LOUIN avec qui le bail commercial court toujours
AUTORISE la SARL LE CAFÉ DE LOUIN à

- Sous-louer les locaux avec les matériels et équipement s’y trouvant, ainsi que la licence IV à qui de droit
 - Céder son droit au bail
- DIT** que les élus et la population seront tenus informés des suites données à chaque étape du projet.

Ainsi fait et délibéré le 19/08/2024 par tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 20 août 2024
Publication le 20 août 2024

DCM 2024-48 **CAFÉ DE LOUIN : SUSPENSION DES LOYERS POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE**

Mme le Maire rappelle aux conseillers que Mme POIRIER-FIEVRE Sylvie n’assurera plus la gérance du café de Louin à compter du 10 octobre 2024. Le local commercial ainsi que le logement seront donc vacants à cette même date. La commune ne percevra donc plus de loyers et ce jusqu’à la reprise d’une nouvelle nomination de gérance (gérée par 1000 cafés).

Le conseil municipal, ayant délibéré :

Prend acte de cette nouvelle situation.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 20 août 2024
Publication le 20 août 2024

DCM 2024-49 **LOGEMENT LOCATIF 12 RUE ANDRÉ BOUTIN :
DÉSIGNATION D’UN NOUVEAU LOCATAIRE**

Madame le Maire informe les membres du conseil que le logement situé 12 Rue André Boutin est libre à la location depuis septembre 2021.

Mme POIRIER-FIEVRE Sylvie de Louin s’est portée candidate pour occuper ce logement à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le loyer mensuel est fixé à 430.00 €, un mois de dépôt de garantie est exigé au départ de la location.

Un contrat de location sera signé entre le bailleur et le locataire et un état des lieux sera effectué. Concernant la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères), celle-ci fera l’objet d’un titre de recette en fin d’année à l’attention du locataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

ACCEPTE de louer le logement situé 12 rue André Boutin à Mme POIRIER-FIEVRE Sylvie pour un loyer mensuel de 430.00 € et ce à compter du 1^{er} octobre 2024.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 20 août 2024
Publication le 20 août 2024

CM 2024-50 **CCAVT : RAPPORTS ANNUELS :**
RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL, DECHETS, ASSAINISSEMENT,
JEUNESSE, CIAS....

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents rapports d'activités de 2023 concernant la CCAVT
Elle indique que ces rapports lui ont été transmis par la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet.
Elle présente les informations contenues dans ces rapports, et précise que ceux-ci sont tenus à la disposition du public et consultables sur le site cc-avt.fr.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 20 août 2024
Publication le 20 août 2024

DCM 2024-51 **APPEL A CONTRIBUTION :**
FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'appel à contribution lancé par le Conseil Départemental pour le Fonds de solidarité logement. Ce Fonds Solidarité Logement (FSL) est un outil de cohésion sociale au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie compte tenu de leur budget restreint.

Les participations financières sont fixées annuellement par chaque partenaire.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis quant à cette participation financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une participation financière pour le Fonds Solidarité Logement..

Montant de la participation : 100.00 €

Cette dépense sera prélevée sur l'article budgétaire 65733.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 20 août 2024
Publication le 20 août 2024

DCM 2024-52 **APPEL A CONTRIBUTION :**
FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'appel à contribution lancé par le Conseil Départemental pour le Fonds départemental d'aide aux jeunes.

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes est un fonds partenarial destiné à soutenir les jeunes deux-sévriens âgés de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières.

Ce fonds apporte des aides alimentaires et d'hygiène, mais aussi d'hébergement, de transport.

Les participations financières sont fixées annuellement par chaque partenaire.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis quant à cette participation financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une participation financière pour le Fonds départemental d'aide aux jeunes.

Montant de la participation : 100.00 €

Cette dépense sera prélevée sur l'article budgétaire 65733.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 20 août 2024

Publication le 20 août 2024

DCM 2024-53 ACQUISITION SIGNALÉTIQUE SUITE À TRAVAUX

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de compléter la signalisation suite à travaux de voirie.

Deux devis ont été sollicités :

Aximum qui propose un devis de 16 658.00 € HT, soit 19 989.60 € TTC

Signal 79 qui propose un devis de 10 098.26 € HT, soit 12 117.91 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

☞ Retient le devis proposé par Signal 79 pour le prix de 12 117.91 € TTC

☞ Mandate Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Cette dépense sera prélevée en section d'investissement – Article 2152.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 20 août 2024

Publication le 20 août 2024

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Site internet : Sera revu lors de la prochaine réunion.

Rénovation des deux logements de l'école :

Des travaux d'isolation pourraient être entrepris en 2025. Afin d'obtenir un classement énergétique de classe G à E, il faut prévoir environ 23 000 € par logement, de G à B : 35 000.00 € par logement.

Concernant la réfection des toitures, il faut compter minimum 25 000 € par logement. Des subventions pourraient être accordées du fonds vert, du SIEDS et de la Région.

Affaire Kévin BOUET / Philippe GRIMAULT

Mr BOUET Kévin, ancien employé communal (ayant quitté la commune suite à problème de harcèlement avec son collègue Mr GRIMAULT) nous informe que Mr GRIMAULT ne cesse de le narguer quand il le rencontre. Gesticulation amplifiée et sourire narquois. Démonstration avec la débroussailleuse qui n'a pas lieu d'être puisque dans l'air.

Chêne en péril

Le chêne qui est situé sur le « chemin du Crime » sera débité par Mr Christophe AUGYROND.

Le secrétaire de séance
Mme NIVEAU Nicole

Mme le Maire
Mme NOLOT Monique

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
DCM 2024-47	DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME : Café de Louin multiservices avec l'initiative 1000 cafés	8-5 Politique de la ville – Habitat - Logement
DCM 2024-48	DOMAINE ET PATRIMOINE : Café de Louin : suspension des loyers pour une durée indéterminée	3-3 Locations
DCM 2024-49	DOMAINE ET PATRIMOINE : Locatif 12 Rue André Boutin : Désignation d'un nouveau locataire	
DCM 2024-50	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : CCA VT : Rapports annuels	5-7 Intercommunalité
DCM 2024-51	DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME Appel à contribution : Fonds de solidarité logement	8-2 Aide sociale
DCM 2024-52	DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME Appel à contribution : Fonds départemental d'aide aux jeunes	
DCM 2024-53	COMMANDE PUBLIQUE Acquisition signalétique suite à travaux	1-1 Marché public

